



## ABANDON DE RECOURS

### L'équipage déclare :

- participer à la balade touristique du BGD, sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls ;
- renoncer irrévocablement, tant pour eux que pour leurs ayant droit, à tout droits, actions ou recours, quels qu'ils soient et à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs, l'ASBL BBA, les personnes physiques ou morales qui constituent le comité d'organisation de la balade touristique et leurs assureurs ;
- que l'état du l'état du véhicule et les assurances qui le couvrent sont conformes à la législation et aux règlements en vigueur en Belgique (triangle, extincteur, trousse de secours et gilets de sécurité) ;
- s'engager à respecter le Code de la route et à adopter un comportement courtois et prudent vis-à-vis de tous les autres usagers de la route en particulier les usagers faibles ;
- s'interdire de prêter le véhicule, durant toute la balade, à toute personne ne faisant pas partie de l'équipage signataire du présent abandons de recours ;

La balade touristique est une découverte sur routes ouvertes, ne comprenant aucune notion de vitesse ni de régularité ou de compétition.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire et de prendre, à n'importe quel moment toute disposition pour le meilleur déroulement de la randonnée. L'organisateur se réserve le droit d'admettre et d'exclure tout participant au comportement irrespectueux.